



DEPARTEMENT
des Landes

Extrait des Délibérations du Conseil d'Administration

C.C.A.S

de

SÉANCE ORDINAIRE du 20.03.2024

SEIGNOSSE

L'An deux mille vingt-trois, le 20 mars 2024, à dix-huit heures,

Le Conseil d'Administration dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Pierre PECASTAINGS, en session ordinaire

Etaient présents :

Messieurs Pierre PECASTAINGS, Eric LECERF, Pierre VAN DEN BOOGAERDE, Jean-Marc LESOUF,
Mesdames Ghislaine PEYON, Madame Sylvie PAUCET-ALHAITS, Mme Sylvie LOUSTALET, Mme Quitterie HILDELBERT, Mme BACON-CABY
Martine,

Excusés :

Monsieur BEZIAT Patrice
Madame QUINOT Carine

Secrétaire de séance : Eric LECERF

Nombre de Conseillers

en exercice : 11

Nombre de présents : 9

Nombre de votants : 9

Délibération : 2024-03-20_01

Objet : Election du vice-président du CCAS

VU l'article L 123-26 du même code disposant que « dès lors qu'il est constitué, le Conseil d'administration élit en son sein un Vice-Président » ;

Vu l'article R 123-18 du code de l'action sociale et des familles, il est procédé à la désignation du vice-président à bulletins secrets ;

CONSIDERANT que Monsieur le Président a invité les membres présents du Conseil d'administration à faire acte de candidature ;



CONSIDERANT que Madame BACON-CABY Martine s'est portée candidate à la fonction de vice-président du CCAS ;

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : est élue en qualité de Vice-présidente

Article 2 : le Président du CCAS est chargé de l'exécution de la présente délibération

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
Et ont signé au registre les Membres présents.

Le Président du CCAS

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Pierre PECASTAINGS



DELIBERATION TELETRANSMISE A
M. le Représentant de l'Etat
Le 26 mars 2024
Et publiée le 27 mars 2024
Rendu exécutoire le 27 mars 2024
(Loi du 02/03/1982
Complétée Loi 22/07/82)